

## *Colloque SGH, CLP & REACH*

### **Entreprises, préparez-vous aux changements de classification et d'étiquetage des produits chimiques**

*Jeudi 25 juin 2009, la Cram Bourgogne et Franche-Comté, en partenariat avec la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Franche-Comté (DRTEFP), la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Franche-Comté et le réseau Entreprise Europe Network, organise un colloque au Parc des expositions Micropolis de Besançon (Doubs) pour présenter la nouvelle réglementation européenne concernant le risque chimique entrée en vigueur début 2009.*

#### **Une nouvelle réglementation**

Un nouveau système de classification et d'étiquetage des produits chimiques, le Système général harmonisé (SGH) a été élaboré au niveau international. Pour les publics cibles que sont les travailleurs et les consommateurs, il est applicable depuis janvier 2009 (et obligatoire à partir du 1/12/2010) grâce au règlement CLP « *Classification, labelling and packaging of chemical products* ».

#### **Qui est concerné par ces changements ?**

Tous les fabricants et importateurs de substances et préparations chimiques, les utilisateurs et distributeurs ainsi que les consultants et bureaux d'études spécialisés sont concernés par la mise en vigueur du CLP.

Au sein des entreprises : les dirigeants, les responsables environnement et sécurité, les services achats, les représentants des salariés ainsi que les médecins du travail.

#### **Les conséquences du CLP**

Le public concerné va devoir s'approprier une nouvelle terminologie, de nouveaux pictogrammes ainsi que de nouvelles phrases de dangers en remplacement des symboles et phrases de risques actuellement présents sur les étiquettes et les FDS (fiches de données de sécurité) de produits.

L'évaluation du risque chimique et les mesures de prévention devront intégrer ces changements.

#### **Experts et entreprises témoignent**

Le colloque est divisé en deux parties animées par des experts du risque chimique et des témoignages d'entreprises. Une première consacrée à l'actualité du règlement Reach, « *Registration, evaluation, autorisation of chemicals* », entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2007 qui a pour but d'améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement. La deuxième partie sera consacrée au SGH et à ses conséquences pour les entreprises.

Ces interventions et partages d'expériences ont pour but de permettre aux entreprises présentes :

- d'appréhender les changements à venir et leurs enjeux ;
- de pouvoir sensibiliser les équipes en interne ;
- d'identifier et planifier les actions à mettre en œuvre ;
- de découvrir les outils mis à leur disposition.

#### **Pour vous inscrire :**

Colloque Reach de 9 h 30 à 14 heures (accueil à partir de 9 heures)  
Micropolis Besançon  
Fax : 03 80 70 51 73  
Courriel : [christianne.bonnefoy@cram-bfc.fr](mailto:christianne.bonnefoy@cram-bfc.fr)